

2016-UNAT-676, Wilson

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a considéré l'appel du Secrétaire général, en particulier la question de savoir si les circonstances de M. Wilson étaient suffisantes pour vicier le secrétaire général adjoint de la décision de l'OHRM. UNAT a rappelé les critères exposés à Sanwidi, 2010-UNAT-084 (par. 42), selon lequel il peut interférer avec une décision administrative. Unat a constaté qu'il n'y avait aucun fondement pour que UNT ne conclue qu'«aucune considération appropriée n'a été accordée à [M. Les circonstances et les attributs individuels de Wilson qui peuvent avoir justifié une exception légitime dans cette affaire. «Unat a constaté qu'il y avait une base suffisante dans le secrétaire général adjoint de la réponse de l'OHRM pour M. Wilson, pour l'UNAT, en matière de révision judiciaire, pour être convaincu que le secrétaire général adjoint de l'OHRM avait pris en compte l'affaire déposée pour la exemption à être accordé. Alors que Unat a noté que le secrétaire général adjoint du Bureau de la gestion des ressources humaines (OHRM) aurait pu être plus discursif dans sa réponse à M. Wilson, le fait que cela ne se soit pas produit n'a pas déplacé la présomption réfutable de régularité attachée à la décision . UNAT a conclu que le secrétaire général adjoint de l'OHRM n'empêchait pas l'exercice du pouvoir discrétionnaire, mais plutôt le pouvoir discrétionnaire n'a pas été exercé en sa faveur. Unis a confirmé l'appel du Secrétaire général et a annulé le jugement de l'UND. L'appel de M. Wilson sur le quantum des dommages-intérêts a donc été rendu sans objet et licencié.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Wilson a contesté la décision du Secrétaire général de ne pas lui accorder une exception pour demander un poste. UNDT a jugé que la demande de M. Wilson pour une exception n'a pas été considérée comme considérée par le Secrétaire général adjoint de l'OHRM et a constaté que des facteurs non pertinents étaient pris en considération, alors que les facteurs pertinents n'étaient pas. UNDT a accordé à M. Wilson 3 000 USD comme compensation.

Principe(s) Juridique(s)

Les exceptions aux règles du personnel peuvent être faites par le Secrétaire général, à condition que cette exception ne soit pas incompatible avec aucun règlement du personnel ou toute autre décision de l'Assemblée générale et prévue qu'il soit convenu par le membre du personnel directement affecté et est, dans l'opinion du secrétaire général, et non préjudiciable aux intérêts de tout autre membre du personnel ou groupe de membres du personnel. Lors de la jugement de la validité de l'exercice du secrétaire général du pouvoir discrétionnaire, ce n'est pas le rôle de UNDT de considérer l'exactitude du choix fait par le Secrétaire général parmi les divers plans d'action qui lui sont ouverts. Ce n'est pas non plus le rôle de UNT à substituer sa propre décision à celle du Secrétaire général.

Résultat

Appel rejeté sur le fond ; Appel accordé

Applicants/Appellants

Wilson

Entité

BSCI

Numéros d'Affaires

2016-902

2016-906

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Jun 2018

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Compensation

Perte de chance

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3/Section 6.1
- ST/IA/2010/3/Section 6.5

Statut du personnel

- Disposition 12.3(b)

Jugements Connexes

UNDT/2015/125

2014-UNAT-438

2010-UNAT-084

2014-UNAT-450

2012-UNAT-265